



Cours sur la Paracha

du rabbin Moshé Sebbag

Behar - Beh'oukotai

La Torah dans Parachat Behar discute des différentes lois qui s'appliquent pendant le Yovel - l'année jubilaire - y compris le retour des terres vendues à leurs propriétaires originaux. Après avoir présenté cette loi, la Torah établit que la restitution des terres pendant le Yovel affecte leur prix de vente pendant les autres années. Puisque la transaction est par nature temporaire, la valeur de la propriété dépendra du moment du cycle de Yovel où la terre est achetée. Le même bien vendu quarante ans avant le jubilé aura une plus grande valeur que dix ans plus tard, car l'acheteur aura dix ans de moins pour en profiter. Dans ce contexte, la Torah ordonne "al tonu ish et achiv" (25:14) - que les acheteurs et les vendeurs doivent agir équitablement dans la fixation des prix. Le sens simple de ce verset est qu'il interdit à ceux qui vendent des terres de demander des prix raisonnables qui tiennent compte du nombre d'années restant jusqu'au yovel. Cependant, la Gemara (Bava Metzia 51a) établit que cette interdiction - "Honaa" - s'applique également à l'acheteur, et donc, tout comme un vendeur ne peut pas demander un prix déraisonnablement élevé pour sa marchandise, un acheteur ne peut pas payer un prix déraisonnablement bas.

Si l'interdiction technique de la Honaa concerne l'équité sur le marché, en avertissant les acheteurs et les vendeurs de ne pas profiter de la connaissance limitée qu'a l'autre partie de la valeur de la marchandise, nous pouvons également souligner un concept plus large qui sous-tend cette loi. Tout comme nous ne devons pas tromper les autres en surévaluant les marchandises, nous devons éviter de nous tromper nous-mêmes en surévaluant et en surpayant les nombreux types de "marchandises" disponibles dans ce monde. Chaque jour de notre vie, nous devons prendre des décisions concernant le temps, les efforts et l'argent à investir dans différentes choses. Nous devons choisir les biens matériels à acquérir, et combien nous sommes prêts à payer pour chacun. Nous devons choisir les relations dans lesquelles nous voulons nous investir, et combien nous sommes prêts à investir dans ces relations. Et nous devons choisir les activités dans lesquelles nous souhaitons nous investir, et le montant de cet investissement. L'interdiction de la Honaa prévient que les gens sont susceptibles d'être induits en erreur et de payer des prix déraisonnablement élevés pour des biens bon marché. De la même manière qu'un grand champ de qualité semble avoir de la valeur, mais que l'arrivée imminente du Yovel en diminue la valeur réelle, de nombreuses choses dans la vie semblent avoir beaucoup de valeur et mériter un investissement considérable, mais en réalité, elles ne nous offrent qu'un avantage minime. Nous devons donc veiller à ne pas nous "vendre" des "biens" à un prix déraisonnablement élevé, à ne pas "payer" plus que de raison pour des possessions et des activités qui ne nous offrent qu'une valeur limitée.

Comme nous l'avons mentionné, l'interdiction de la Honaa interdit également aux acheteurs de payer un prix injustement bas pour une marchandise. Si nous voulons acquérir quelque chose de vraiment précieux, nous devons être prêts à le payer entièrement. Tout

comme nous devons éviter l'erreur d'investir trop dans des choses qui offrent peu de valeur, nous devons éviter l'erreur d'investir trop peu dans des choses qui, si nous payons le "prix" approprié, nous offrent de grands avantages. Lorsqu'il s'agit de ce qui a une valeur véritable et éternelle, nous devons être disposés et préparés à faire un investissement considérable. Le commandement de Honaa nous alerte sur la nécessité de déterminer soigneusement la valeur réelle de toutes les "marchandises" disponibles dans le monde, afin d'éviter de payer trop cher pour des choses qui nous offrent peu, et de payer trop peu pour des choses qui sont vraiment précieuses.